

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE OU ESCADRON
 UNITÉ (COL. ARR)
 PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
 0011/95

BORDEREAU D'ENVOI
 CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)
 Entre le 29 décembre 1994 et le 31 décembre 1995.
 LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENT)
 Commune de PLERIN 22190
 OBJET DE LA PROCÉDURE

ENQUÊTE
 PRÉLIMINAIRE FLAGRANT DELIT COMMISSION ROGATOIRE
 AUTRE CAS
 RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

PHÉNONÈME AÉROSPATIALE NON IDENTIFIÉ.

Article 59 et 298 du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-verbal de synthèse.
2	Planche photographique.
3	Procès-verbal d'audition de
4	Proter-verbal d'audition di
5	Procès-verbal d'audition de
6	Procès-verbal d'audition de

7 AOUT 1995

SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 1	Mr le Préfet des Côtes d'Armor à ST-BRIEUC
	<input type="checkbox"/> 1	Mr le Général commandant la région aérienne Atlantique B.A. BORDEAUX MERIGNAC.
	<input type="checkbox"/>	
	<input checked="" type="checkbox"/> 2	Direction général de la gendarmerie nationale
	<input type="checkbox"/> 1	AUX ARCHIVES

VOIR LA SUITE DES DESTINATAIRES SUR LA PAGE SUIVANTE.

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ 3239
 LE 25 JUI. 1995

Compagnie:

Résidence:

SYNTHESE

C.U. 09534 - PV 0011/95

N° PIECE

N° FEUILLET

01

1

ANALYSE : PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIE

Nous soussignés
de la compagnie de
Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et
conformément aux ordres de nos chefs.

PREAMBULE

Le 92/01/1995, à 18 heures 35, se présente au bureau de notre unité Madame
demeurant à SAINT-BRIEUC 22, employée de ménage qui désire nous exposer les faits
dont elle a été témoin.

EXPOSE DES FAITS

Le 29/12/94, entre 19 H 00 et 19 H 30, alors qu'elle circulait à Lord de son
véhicule rue de la côte aux Roux en PLERIN, en compagnie de son ami Monsieur
ils ont été témoins d'un phénomène non expliqué.

Dans un premier temps, ils ont constaté la présence de vives lumières bleues assez
tasser dans le ciel. Arrivés en haut de la côte aux Roux, ils empruntent le CD 786 en
direction de PORDIC.

A ce moment, sur leur droite, la lumière bleue est de nouveau visible, Intrigués,
ils cherchent à suivre cette lueur. Ils empruntent pour ce faire une petite route en
direction du lieu dit "La Grange" en PLERIN par le rond point de SAINTE-CROIX. ils roulent
pendant plusieurs minutes. Arrivés au point A (signalé sur la carte jointe), ils
aperçoivent une barrière formée de masses de lumières qui ondule à environ 1,50 m du sol.
Après une courte observation, Monsieur demande à son amie de quitter les lieux: car
cela lui chauffait tout le corps de la tête aux pieds.

Madame, intriguée de ces faits va se renseigner dans le voisinage afin de
trouver d'autres témoins. Elle rencontre Monsieur, demeurant
à PLERIN qui lui dit avoir lui aussi vu des choses étranges.

CONSTATATIONS - ETAT DES LIEUX

Le phénomène aérospatial non identifié a été observé par les différents témoins dans
un secteur compris entre les lieux: dits, Sainte-Croix et la Grange à PLERIN (22). Ce
secteur est situé à mi-distance entre le centre de PLERIN et le bord de mer, au nord de
l'agglomération.

Avec les différents témoins? nous nous sommes rendus sur les lieux. Ils nous ont
indiqué avec précisions les endroits où ils ont observé le phénomène. Aucune trace particu-
lière n'a été constatée sur les lieux.

Les enquêteurs. /

ENQUETE

: est entendue, son audition fait l'objet de la pièce n°3.

Monsieur :

nous confirme les dires de Madame pièce n°4

Monsieur

entendu.....Cf pièce n°5. Il

nous déclare avoir été témoin d'étranges phénomènes.

Le 29/12/1994 à 06 H 30, il accompagne son épouse qui distribue le journal OUEST-FRANCE à PORDIC. Au niveau du rond point de Sainte-Croix, ils aperçoivent une lumière intense de couleur blanche, de forme allongée et n'émettant aucun bruit.

A deux autres reprises, le 30/12/94 et le 31/12/94, le même phénomène a pu être observé par Monsieur et son fils âgé de 23 ans.

Monsieur :

nous déclare avoir observé avec son père le même phénomène décrit ci-dessus le 30/12/94 à 06 H 30. Il nous confirme la description faite par son père.

Le 28 décembre 1994, circulait à bord de son véhicule en compagnie de son frère , qu'il conduisait au restaurant "La Vieille Tour" à PLERIN . Entre la 1ère et 2ème intersection de la rue de la Cornardière, une lueur bleue avec à l'intérieur une lueur blanche a traversé la route à une vitesse très élevée devant la voiture (même P.A.N. observé par Madame et Monsieur).

Madame et son fils n'ont pas souhaité être entendu par nos services.

Des renseignements pris auprès du service de météorologie de l'aéroport de SAINT BRIEUC, nous signale que le 29/12/94 en début de soirée a eu lieu un orage en mer visible de la côte.

L'enquête de voisinage nous apprend que les mêmes faits se sont produits aux alentours des années 1960, 1975, 1983 ou 1984.

CLOTURE

Il est à noter que dans un passé proche, des faisceaux lumineux, émanant d'une discothèque de la région briochine, avaient créé une confusion dans les esprits de certaines personnes à l'imagination fertile.

Cependant dans ce cas présent, il est difficile d'émettre cette même hypothèse compte tenu des horaires d'observation par les témoins.

A ce jour, les faits relatés par les différents témoins n'ont pu être vérifiés. Il apparaît donc difficile d'avancer la moindre explication.

Depuis ces faits, aucune autre observation de ce genre n'a été faite par les témoins ni aucune autre personne de la région.

Fait et clos & le 30 juin 1995.
Les enquêteurs.

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE OU ESCADRON
 UNITE
 CODE UNITE PROCES-VERBAL (N°/ANNEE)
 09534 PV N° 10/95

**PROCEDURE
 D'ENQUETE PRELIMINAIRE**

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

DE TEMOIN.

N° PIÈCE N° FEUILLET
 3 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

VOIR PROCES VERBAL DE SYNTHESE.

NOUS, SOUSSIGNÉ(S) gendarme A.P.J.

VU L'(ES) ARTICLE(S) **20/ et 75** du code de procédure pénale,

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES.

PERSONNE CONCERNÉE

NOM DE NAISSANCE (ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'USAGE), PRÉNOMS
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
 FILIATION < DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS > SITUATION DE FAMILLE
 ADRESSE COMPLÈTE (BÂTIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° TÉLÉPHONE), PROFESSION

Lu et approuvé
 2 mots rayés nuls

qui nous a déclaré au bureau de notre brigade le deux janvier mil neuf cent quatre-vingt-quinze à dix-huit heures trente cinq.

Je me présente ce jour à votre brigade afin de rapporter le fait que j'ai été témoin d'un phénomène anormal le 2 Décembre 1994 entre 19H00 et 19H30.

Je circulais à bord de mon véhicule avec un ami, Mr [redacted], lorsque en empruntant la côte aux Roux nous avons constaté la présence de vives lumières bleues dans le ciel, mais assez bas. Il s'agissait en fait d'une seule lumière bleue qui changeait d'endroits, on aurait dit comme des explosions mais à des kilomètres l'une de l'autre et toujours une à la fois. En haut de la Côte aux Roux j'ai emprunté le CD 786 direction de PORDIC et juste avant d'arrivée au rond point de Ste Croix, à PLERIN, j'ai vu sur ma droite la vive lumière bleue avec à l'intérieur une lueur blanche. J'ai pris cette lumière pour un énorme champignon. Je ne peux estimer la distance entre cette lumière et moi au moment des faits mais pas plus de 1 ou 2 Kms en tout cas. Je me suis donc dirigée vers cette lumière qui entre-temps avait disparu. J'ai donc pris la direction de "La grange" - "St Eloi" par le rond-point de Ste Croix et j'ai roulé un petit moment vers la mer avant que les lueurs ne réapparaissent. J'ai coupé mes feux et comme la lueur est réapparue je me suis dirigée vers elle, lorsque bien avant d'arrivée j'ai vu une sorte de barrière formée de masses de lumières qui bougeaient dans le ciel à 1M50 du sol, elles flottaient devant nous à 20 mètres de nous sans nous aveugler car ces lumières étaient comme spectrales. Je me suis arrêté et mon ami m'a demandé de vite quitter les lieux car cela lui chauffait la tête. Moi aussi j'ai senti la même sensation, cela nous chauffait tout le corps en partant des pieds jusqu'à la tête. C'était une drôle de sensation désagréable. Pendant que je faisais marche arrière on aurait dit que ces lumières nous suivaient mais pas longtemps juste pour nous repousser. Je ne peux vous communiquer maintenant l'endroit exact où j'ai vécu cela mais je suis d'accord pour vous y conduire. Ensuite j'ai regagné BINIC par le C D 785, et avant d'arrivée j'ai encore vu une vive lumière bleue, immense, en direction de BINIC peut-être au-dessus de la mer.

LA PERSONNE ENTENDUE

L4A.P.J.

.../...

— En ce qui concerne les petites lueurs qui formaient la barrière, elles étaient de forme ~~ovale~~ mais ondulées et avaient à peu près une dimension de 30 60 Cms. Je ne me rappelle dans quelles circonstances elles ont disparu car quand j'ai reculé je ne les regardais plus je paniquais.
 --- En ce qui concerne les vagues lueurs bleues, elles étaient gigantesques on aurait dit des explosions mais cela ne se déplaçait pas, Je n'ai pas vu d'engin ou quelque chose comme cela, juste des lumières.
 Comme je l'ai dit précédemment il était entre 19H00 et 19H30, il faisait nuit mais le ciel était clair et dégagé, il ne pleuvait pas il n'y avait pas de vent, ou peut-être un petit peu. Je reste persuadé qu'il s'agissait d'O.V.N.I. sinon je ne peux expliquer ce phénomène. ""

Le 02 Janvier 1994 A 19H20.
 lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus et des renseignements d'état civil, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

LA PERSONNE ENTENDUE

L'A.P.J.



CODE UNITÉ
09534

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
P.V. N°11/95

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

VOIR PROCES VERBAL DE SYNTHESE.

NOUS, SOUSSIGNÉ(S) _____, gendarme A.P.J.

VU L(ES) ARTICLE(S) 20 et 75 du code de procédure pénale,

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES.

PERSONNE CONCERNÉE

NOM DE NAISSANCE (ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'USAGE), PRÉNOMS

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° TÉLÉPHONE), PROFESSION

_____ qui nous déclare:

à quinze heures trente minutes:

-----Jeudi 29 décembre vers 19H15. je me trouvais dans le véhicule d'une amie A savoir Madame _____ je montais La Côte aux Roux en direction de PLERIN. Après avoir _____ l'ancienne carrière, il y avait dans le ciel des espèces d'éclairs.-----

Ces éclairs étaient plats et très longs. Je ne peux vous dire la taille de ces éclairs. Ils étaient de couleur bleue et à l'intérieur il y avait une lumière blanche.-----

-----On aurait dit comme des flashs mais beaucoup plus gros. Nous avons suivi la lumière jusqu'au rond point de ST-Croix et nous avons pris la direction "La Grange".-----

-----Après parcouru environ 500 mètres nous avons stoppe le véhicule, il n'y avait plus rien quand tout à coup un nouvel éclair est apparu.-----

Nous avons continue dans sa direction et environ 300 mètres plus loin, nous nous sommes de nouveau arrêtés et nous avons coupé les phares de la voiture. A ce moment il faisait nuit noire. Quelques minutes après, nous avons vu à environ 5 mètres de nous des lumières de forme ovale, cette lumière était de couleur vieil or. Cette lumière flottait dans l'air et se déplaçait d'un bord à l'autre de la route. A cet instant, j'ai ressenti un effet de chaleur qui m'a envahi le corps et plus intenses au niveau de la tête.-----

-----De peur, nous avons pris la fuite. Nous sommes repartis vers BINIC et le flash semblait nous suivre.-----

Ces lumières se trouvaient à environ à 1,50 mètre du sol.-----

-----Le soir où nous avons observe ces phénomènes, le ciel était dégagé et bien étoilé. Pour ce qui est de la lueur bleue, je suis sûr qu'il ne s'agissait pas d'un éclair.-----

-----Lorsque je vous dit avoir vu des éclairs, il y en avait un seul qui semblait se déplacer.-----

-----Le cinq janvier mil neuf cent quatre vingt quatorze à seize heures, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste, n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.-----

La personne entendue. _____ L'A.P.J.

CODE UNITÉ 09534
PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE) P.V. N°11/95

N° PIÈCE 5
N° FEUILLET 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

VOIR PROCES VERBALE DE ~~SYNTHÈSE~~ **SYNTHÈSE.**

NOUS SOUSSIGNE(S) _____, gendarme A.P.J.

5 du code de procédure pénale.

Ce jour, six janvier mil neuf cent quatre vingt quatorze,

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES

PERSONNE CONCERNÉE

NOM DE NAISSANCE (ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'USAGE), PRÉNOMS

ADRESSE COMPLETE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL, ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° TELEPHONE), PROFESSION

qui nous déclare à 19H30

-----Je travaille en tant que _____ A
BINIC 22. Tôt le matin, j'aide mon épouse à faire le portage de Ouest
France A domicile. De ce fait, nous nous levons tous les jours vers 4
heures.-----

-----Entre le 29/12/94 et le 31/12/94, ma femme et moi même avons été
témoins d'étranges phénomènes.-----

-----La première observation a eu lieu le 29/12/94 A 06H30. Je me
trouvais à bord de mon véhicule une _____ en compagnie de ma femme. A ce
moment, je me trouvais au rond point de PORDIC 22 dans le sens PORDIC
PLERIN. J'ai vu une lumière intense de couleur blanche, de forme allongée.
On pourrait comparer cela A une rangée de projecteurs très serrés. Aucun
bruit n'était perceptible, et cela était fixe. La luminosité était stable.
Cette lumière paraissait être au dessus de L'ancienne banque. j'ai
continue ma route et arrivé au rond point de ST-Croix à la hauteur de la
station de lavage de voitures face à chez VANDEN, j'ai ralenti, j'ai ouvert
ma vitre pour observer. Toujours aucun bruit, je n'ai pas ressenti de
chaleur. Je suis rentré chez moi sans vouloir me poser de question.

-----Lors de cette observation, il y avait du vent, le ciel était dégagé
et étoilé, pas de nuage, et il faisait froid.-----

-----Je suis formel, ce n'était ni un avion ni un phénomène atmos-
phérique. Par rapport au sol, il y avait peut-être 200 mètres mais je ne
peux pas être précis.-----

-----La deuxième observation A eu lieu le 30/12/94 à 06H05. A ce moment
je me trouvais toujours en compagnie de ma femme au lieu dit Chateau Croc
A BINIC. Le même phénomène s'est produit au même endroit avec Les même*
caractéristiques.-----

J'ai continué à observer cette manifestation depuis la fenêtre de ma
cuisine à 06H45. Par contre, à ce moment, cela semblait s'être déplacé
de beaucoup, environ 1 Km sur la gauche.-----

Ce jour là, il y avait encore du vent, de légers passages nuageux qui
passaient devant la lumière, il faisait froid.-----

La personne entendue.

L'A.P.J.

PROCES-VERBAL D'AUDITION

DE TEMOIN

CODE UNITE: 09534
PROCES-VERBAL (N°/ANNEE): PV N 11/95

N° PIÈCE: 6
N° FEUILLET: 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (EVENTUELLEMENT)

VOIR PROCES VERBAL DE SYNTHESE.

NOUS, SOUSSIGNÉ(S) _____, gendarme, agent de police judiciaire,

VU L(ES) ARTICLE(S) 20 et 75 du code de procédure pénale,

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES.

PERSONNE CONCERNÉE

NOM DE NAISSANCE (EVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'USAGE), PRÉNOMS

qui nous déclare à seize heures quarante cinq minutes:

***** Le mercredi 28 décembre 1994 vers 19H00, je me trouvais à bord de mon véhicule, à savoir une 2 CV de couleur rouge. Mon frère était avec moi. En effet, je le conduisais à la vieille tour au Légué en PLERIN ou mon frère

* Pour ce faire, nous sommes partis du _____, rue de La Cornardière vers Le rond point de St-Croix.-----

***** Entre la première et la deuxième intersection de cette rue, est apparue une lueur très vive du genre halogène de couleur bleue avec en son centre une lueur blanche. Cette lueur a traversé la route devant mon véhicule assez rapidement.-----

***** Cela n'avait pas de forme précise, et aucun bruit n'était perceptible. Cette observation a eu lieu alors qu'il faisait nuit noire, le ciel était dégagé.-----

***** C'est la première fois que je vois ce genre de chose.-----

***** Je n'ai aucune idée de ce que ça pouvait être, je suis formel ni un avion ni quelque chose du genre.-----

***** Cette lueur se trouvait à environ 1,50 mètres lors de son passage sur la route. Cette lueur a ensuite disparue comme elle est venue.-----

***** Le 30 décembre 1994 il me semble, à 06H30 du matin, mon père est venu me réveillé. Il m'a dit : "regarde avec les jumelles et dit moi ce que tu vois". J'ai regardé et j'ai vu une sorte de sphère sombre avec plusieurs lumières à l'intérieur. C'était immobile, j'ai observé ce phénomène pendant une dizaine de minutes.-----

LA PERSONNE ENTENDUE

L'A.P.J

A signé au carnet de déclarations.

***** Je vous précise que cette chose était visible sans les jumelles. Au bout de dix minutes environ, je suis retourné me coucher. Je ne sais pas ce que c'était, malgré que je n'y crois pas, cela ressemblait à une soucoupe volante.-----

***** Ce sont les deux seules observations que j'ai faites.-----

***** Le 14 janvier 1995, à 17H15.-----

***** Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus et des renseignements d'état civil, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.-----

LA PERSONNE ENTE NDE

L'A.P.J

a signé au carnet de déclaration

CLICHE N° 01

-Vue de la route où à été
observé le phénomène décrit
par Madame
et Monsieur



CLICHE N° 02

-Emplacement de cette même
observation.



CLICHE N° 03

- Lieu de l'emplacement où le phénomène décrit a été observé par Monsieur et son fils.



CLICHE N° 04

- Emplacement indiqué du phénomène observé.

